

COMMUNE DE BEAUMONT
COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
du 05 mars 2010 à 20H30

Présents : Pascal WALDSCHMIDT, André AUDIBERT, Jean-Rémi DURAND-GASSELIN, Annie MAHIEUX, Jacques MATHIEU, Jacqueline MIELLE , Laurence RIEU, Marie Aimée THERME.

Excusés : Dany DECAVATA, Georges LEMOINE

Secrétaire de séance : Jean Rémi DURAND GASSELIN

ORDRE DU JOUR

1 – Comptes administratifs 2009

1.1 – Comptes généraux.

Les dépenses de fonctionnement de l'année 2010 étaient prévues à 170 000,00 €. Elles sont de 161 478,00 € / dont 4 590,00 € d'intérêts des emprunts en cours, 18 730,00 € d'entretien de la voirie.

Les recettes de fonctionnement, prévues à 222 500 €, ont été de 241 519 €. On notera une Dotation de Solidarité Rurale plus élevée que prévue. Les loyers des logements communaux représentent 22 000,00 €.

La capacité d'investissement (l'excédent des recettes sur les dépenses) est donc de l'ordre de 79 000,00 €.

Les dépenses d'investissement matériel ont été de 150 041,00 €. On notera les travaux pour le cimetière pour 7 654,00 €, les travaux au logement du VERT pour 48 000,00 €, le réservoir DFCI pour 24 758,00 € ; les frais d'entretien des logements communaux pour 6 778,00 € ; la voirie pour 33 419,00 €.

Les dépenses de remboursement du capital des emprunts en cours est de 3 656,00 €.

Les dépenses d'investissement « immatériel », pour 4 828,00 €, sont des dépenses d'étude (architecte pour Fabrou), et des frais de notaire.

Au total, le budget général 2009 dégage un excédent de 126 862,00 €

1.2 – Comptes du réseau d'eau potable / AEP

Les charges d'exploitation ont été de 11 301,00 € / dont 5 500,00 € pour les frais d'analyse.

Les recettes d'exploitation sont de 41 813,00 €, dont 25 784,00 € de vente d'eau, 2 650,00 € d'offres de concours de nouveaux abonnés.

Les dépenses d'investissement ont été de 30 218,00 €, principalement pour l'étude qui réalise le diagnostic de l'état du réseau (en cours).

Au total, le résultat du compte AEP est de 26 689,00 € qui seront affectés principalement aux travaux du diagnostic et du captage de Maleval.

Après délibération, le conseil municipal adopte les comptes administratifs, à l'unanimité.

3 – Adoption du PLU / Plan Local d'Urbanisme.

Le maire présente les dernières corrections apportées au PLU, après les ultimes remarques formulées en décembre par la DDTE. Après son adoption par le Conseil, le PLU sera envoyé au préfet pour validation définitive.

Pour mémoire, la décision d'élaborer ce PLU a été prise le 03 décembre 2004.

Après délibération, le conseil municipal adopte le PLU, à l'unanimité.

4 – Avenants de marchés publics

Pour les travaux du logement du Vert, suite à des défaillances d'artisans, le maire a dû passer commande à de nouveaux artisans. Il faut donc faire deux avenants aux marchés déjà passés, pour le carrelage et pour l'électricité.

Après délibération, le conseil municipal approuve, à l'unanimité.

5 – Achat et échange de terrains

Il s'agit d'acheter l'emprise du captage de la source du Goutal à la Roche à Mme Victoria Théodore, et l'emprise du réservoir de Sarrabasche à Mme Edith Xemard et M. Jean Paul Olivier.

L'échange de terre est à Issac, entre la commune et M. JM Delplace, sans soulte, à fin d'améliorer les structures foncières.

Après délibération, le conseil municipal approuve, à l'unanimité.

6 – Biens vacants.

La Commission Communale des Impôts s'est réunie le 12 février. Elle a recensé 20 parcelles, pour 4,7ha, qui sont « biens vacants ». Elle propose au Conseil de se porter acquéreur. La Commune, au titre de l'article 713 du Code Civil, acquiert de plein droit les dites parcelles.

Après délibération, le conseil municipal approuve, à l'unanimité.

7 – SPANC / Contrôle des Assainissements.

Le SPANC est une nouvelle obligation de contrôle par les communes.

Selon le Code Général des Collectivités Territoriales (articles L 224-8 et 9), les communautés de communes ou les communes qui ne réalisent pas de dispositif collectif d'assainissement (« tout à l'égout ») doivent mettre en place un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) au plus tard pour le 1^o janvier 2006.

Depuis plusieurs années, le Syndicat Intercommunal de Rivière Beaume Drobie sensibilise les habitants aux problèmes de pollution, pour la sauvegarde des éco-systèmes de nos vallées, et la préservation de la qualité des eaux. Ce Syndicat propose d'organiser ce service de contrôle pour le compte des communes adhérentes.

Après délibération, le conseil municipal se prononce favorablement, à l'unanimité.

8 - Avis du Conseil Municipal pour le calcul de la contribution Enfance Jeunesse.

Depuis 2010, la Communauté de Commune a acquis la compétence « Contrat Enfance Jeunesse ». C'est dans le cadre de la CdC que s'organiseront les activités de loisirs, crèches, centres aérés. Les communes contribueraient par une répartition de cette dépense au prorata de la population INSEE. Pour la commune de Beaumont, cette opération est neutre et s'équilibre dans le cadre de la compensation de la TPU.

Après délibération, le conseil municipal se prononce favorablement, à l'unanimité.

9 - Projet Théâtre de la Grange à Papa

Avec le soutien du Parc Naturel Régional et en partenariat avec la commune de Rocles, cette Compagnie de théâtre réalisera, à partir d'une collecte de « paroles d'habitants », un atelier avec les enfants de l'école, et un spectacle en décembre prochain.

10 – Motion concernant la mauvaise gestion du SMAM

Le Syndicat Mixte d'Ardèche Méridionale, dit « SMAM historique », était décidément bien mal géré. Créé pour mettre en place le Contrat de Pays d'Ardèche Méridionale, il doit être dissous. Cette dissolution est impossible car l'arrêté des comptes fait apparaître un manque de 193 000,0€, qui serait dû à une erreur d'imputation de recettes. Pour mémoire, en 2009, un manque à gagner de 70 000,00 € dans les comptes du SMAM avait été révélé, dû à la mauvaise gestion d'une subvention européenne.

Le Conseil Municipal de Beaumont émet le vœu que la Cour des Comptes fasse toute la lumière sur ces irrégularités

Les personnes qui souhaitent recevoir par courriel les informations de la Mairie
(compte-rendu du Conseil Municipal, annonces de manifestations, informations diverses)
peuvent le demander par courrier électronique à : mairie.beaumont07110@orange.fr

Leur adresse ne sera pas communiquée à des tiers